

Secrétariat à la condition féminine

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DU DEUXIÈME
GROUPE D'OPPOSITION

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
TABLE DES MATIÈRES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

1. Quelles ont été les dépenses réservées à la formation concernant les enjeux des femmes autochtones ?
2. Quelles ont été les mesures concrètes pour mettre en place systématiquement une analyse différenciée selon les sexes dans les projets de loi du gouvernement ?
3. Combien de projets de loi dans la 42^e législature ont appliqué une analyse différenciée selon les sexes? Veuillez nommer ces projets de loi et les conclusions des analyses différenciées selon les sexes.
4. Combien d'écoles secondaires offrent le cours d'éducation sexuelle ?
5. Combien d'écoles primaires offrent le cours d'éducation sexuelle ?
6. Combien de formations le Conseil du Statut de la Femme a-t-il données aux autres ministères et organismes concernant l'analyse différenciée selon les sexes ? Veuillez détailler les ministères et organismes qui l'ont reçu.
7. Combien de politiques, programmes, décisions ou autre du gouvernement ont été soumis à une ADS avant leur mise en œuvre. Ventilez par ministère.
8. Combien d'argent a été investi dans les maisons d'hébergement pour femmes victime de violence au cours des 5 dernières années? Précisez:
 - a) Maison de première étape
 - b) Maison de deuxième étape
 - c) Ventilez par région administrative
9. Combien de nouvelles places en hébergement pour femmes victimes de violences ont été créées dans les 5 dernières années? Précisez :
 - a) Maison de première étape;
 - b) Maison de deuxième étape;
 - c) Ventilez par région administrative.
10. Quel montant a été octroyé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence dans le cadre de la Covid? Précisez :
 - a) Montant administré par les maisons
 - b) Montant concerné par les CISSS et les CIUSSS
11. Combien de signalement à la DPJ implique un aspect de violence conjugale ou familiale?
12. Quelles sont les initiatives de formation ou de sensibilisation faites auprès des différents organismes gouvernementaux concernant la perspective des femmes?

P. 1 QUELLES ONT ÉTÉ LES DÉPENSES RÉSERVÉES À LA FORMATION CONCERNANT LES ENJEUX DES FEMMES AUTOCHTONES ?

La formation concernant les enjeux vécus par les Premières Nations et les Inuits ne relève pas du Secrétariat à la condition féminine, mais du Secrétariat aux affaires autochtones.

De façon plus spécifique, le Secrétariat à la condition féminine a participé à une formation donnée par le Secrétariat aux affaires autochtones à l'automne 2020 permettant d'assurer une formation continue de ses employés professionnels concernant les enjeux des femmes autochtones au Québec: 5 employés du Secrétariat à la condition féminine y ont pris part.

P. 2 QUELLES ONT ÉTÉ LES MESURES CONCRÈTES POUR METTRE EN PLACE SYSTÉMATIQUEMENT UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS LES PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT ?

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche est maintenant plus ciblée et plus pragmatique, s'appliquant à des domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes.

Dans la foulée du Forum des partenaires en égalité tenu à Montréal en février 2020, trois comités de travail avaient été annoncés, dont un portant spécifiquement sur l'ADS et l'intersectionnalité. Le Comité consultatif en ADS a officiellement vu le jour en décembre 2020. Coordonnée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF), il réunit une quinzaine de membres issus du milieu communautaire, de la recherche et de divers paliers de gouvernement (municipal, fédéral et provincial). Une première rencontre du Comité consultatif en ADS a eu lieu en février 2021 et ses travaux seront un des intrants pour le renouvellement de la Stratégie Égalité.

Le SCF a mandaté en juillet 2019 l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité de l'Université Laval pour documenter les enjeux soulevés par des considérations intersectionnelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lumière de l'actualisation de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au Canada, de même que dans des administrations provinciales et municipales canadiennes. Le dépôt du rapport final ayant été retardé par la crise sanitaire, il sera déposé sous peu. Ce rapport permettra d'alimenter les réflexions du comité consultatif en ADS.

L'accompagnement du SCF en matière d'ADS se poursuit pour l'élaboration, pour la mise en œuvre et pour le suivi et l'évaluation de projets gouvernementaux suivants :

- *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* (Secrétariat aux aînés);
- Réforme du droit de la famille (ministère de la Justice – en cours d'élaboration).
- *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2021-2026* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – en cours d'élaboration)

**P. 3 COMBIEN DE PROJETS DE LOI DANS LA 42^E LÉGISLATURE ONT APPLIQUÉ UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES?
VEUILLEZ NOMMER CES PROJETS DE LOI ET LES CONCLUSIONS DES ANALYSES DIFFÉRENCIÉES SELON LES SEXES?**

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche est maintenant plus ciblée et plus pragmatique, s'appliquant à des domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes.

En 2020-2021, l'accompagnement du Secrétariat à la condition féminine (SCF) en matière d'ADS se poursuit pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets gouvernementaux suivants :

- *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* (Secrétariat aux aînés);
- Réforme du droit de la famille (ministère de la Justice – en cours d'élaboration).
- *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2021-2026* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – en cours d'élaboration).

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation. C'est ce dernier qui est chargé du déploiement des contenus obligatoires.

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation. C'est ce dernier qui est chargé du déploiement des contenus obligatoires.

**P. 6 COMBIEN DE FORMATIONS LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME A-T-IL DONNÉES AUX AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES
CONCERNANT L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES ?**

Cette question sera répondue par le Conseil du statut de la femme.

P. 7 COMBIEN DE POLITIQUES, PROGRAMMES, DÉCISIONS OU AUTRE DU GOUVERNEMENT ONT ÉTÉ SOUMIS À UNE ADS AVANT LEUR MISE EN ŒUVRE. VENTILEZ PAR MINISTÈRE.

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche est maintenant plus ciblée et plus pragmatique, s'appliquant à des domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes.

En 2020-2021, l'accompagnement en matière d'ADS se poursuit pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets gouvernementaux suivants :

- *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* (Secrétariat aux aînés);
- *Réforme du droit de la famille* (ministère de la Justice – en cours d'élaboration);
- *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2021-2026* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – en cours d'élaboration);

P. 8 COMBIEN D'ARGENT A ÉTÉ INVESTI DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES? PRÉCISEZ :
A) MAISON DE PREMIÈRE ÉTAPE
B) MAISON DE DEUXIÈME ÉTAPE
C) VENTILEZ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Le financement récurrent accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale relève du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Pour sa part, le Secrétariat à la condition féminine a soutenu financièrement certaines maisons d'hébergement en 2020-2021 dans le cadre d'appels de projets en matière de sensibilisation à la violence conjugale :

- A) Total maisons de première étape : 322 155 \$
- B) Total maisons de deuxième étape : - \$
Total maisons offrant les deux services : 10 000 \$
- C) Ventilation par région administrative :

02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 000 \$
04 - Mauricie	75 000 \$
05 - Estrie	75 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	40 905 \$
16 - Montérégie	131 250 \$

Le Secrétariat à la condition féminine a également versé 10 215 276 \$ à 118 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans le cadre de l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19 en 2020-2021 :

- A) Total maisons de première étape seulement: 6 912 074 \$
- B) Total maisons de deuxième étape seulement: 584 922 \$
Total maisons offrant les deux services : 2 718 280 \$
- C) Ventilation par région administrative :

01 - Bas-Saint-Laurent	173 047 \$
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	455 673 \$
03 – Capitale-Nationale	877 985 \$
04 - Mauricie	387 111 \$
05 - Estrie	394 000 \$
06 - Montréal	2 953 301 \$
07 - Outaouais	439 315 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	295 053 \$
09 - Côte-Nord	411 206 \$
10 - Nord-du-Québec	733 600 \$
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	336 500 \$
12 - Chaudière-Appalaches	427 000 \$
13 - Laval	213 071 \$
14 - Lanaudière	222 674 \$
15 - Laurentides	395 719 \$
16 - Montérégie	1 208 883 \$
17 - Centre-du-Québec	291 138 \$

**P. 9 COMBIEN DE NOUVELLES PLACES EN HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ONT ÉTÉ CRÉÉES DANS LES 5
DERNIÈRES ANNÉES? PRÉCISEZ :**
A) MAISON DE PREMIÈRE ÉTAPE
B) MAISON DE DEUXIÈME ÉTAPE
C) VENTILEZ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

- P. 10** QUEL MONTANT A ÉTÉ OCTROYÉ AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE DANS LE CADRE DE LA COVID?
PRÉCISEZ :
A) MONTANT ADMINISTRÉ PAR LES MAISONS
B) MONTANT CONCERNÉ PAR LES CISSS ET LES CIUSSS
-

Des montants en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été versés aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans le cadre de la COVID.

Pour sa part, le Secrétariat à la condition féminine a octroyé en 2020-2021 :

- A) un total de 10,2 M\$ à 118 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans le cadre de l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19;
- B) un montant de 2 500 \$ au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'aménagement rapide d'une « zone rouge » en hébergement pour femmes victimes de violence conjugale auprès d'organismes de Montréal qui se sont désignés comme volontaires dans le cadre de la COVID-19.

P. 11 COMBIEN DE SIGNALEMENT À LA DPJ IMPLIQUE UN ASPECT DE VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE?

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P. 12 QUELLES SONT LES INITIATIVES DE FORMATION OU DE SENSIBILISATION FAITES AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX CONCERNANT LA PERSPECTIVE DES FEMMES?

Dans le contexte de la pandémie, une attention particulière a été portée aux actions et mesures mises en place en vue de la relance économique et sociale du Québec afin que celles-ci n'aggravent pas les inégalités entre les femmes et les hommes, déjà exacerbées par cette crise sanitaire. À cette fin, en juin 2020, la ministre responsable de la Condition féminine a fait une démarche afin de sensibiliser ses collègues à l'importance de considérer les impacts différenciés de la pandémie sur les femmes.

Outre cette démarche de sensibilisation effectuée, plus d'une quinzaine de ministères et organismes ont participé aux travaux entourant l'élaboration du *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*, lancé le 8 mars 2021. En 2020-2021, ils ont participé à quatre rencontres de niveau directeur et professionnel, en plus de plusieurs échanges bilatéraux avec le Secrétariat à la condition féminine, afin de proposer des actions concrètes à mener en réponse aux impacts de la crise sanitaire sur les femmes.

